

AVENANT
REGLEMENT CAPTAIN TORTUE FRANCE
OPERATION
« GRAND JEU DE L'ETE »

Pour Rappel

La société CAPTAIN TORTUE France, inscrite au RCS d'Aix en Provence sous le numéro 501 620 819 dont le siège social est situé BP 429 – 675 rue Pierre-Simon Laplace 13591 Aix en Provence Cedex 3, organise un jeu en sessions hebdomadaires, dans le cadre de ses promotions de vente, du 1^{er} juin au 31 août 2015, intitulé « DUOS DE L'ETE »

Conformément à l'article 5 du règlement du jeu déposé en l'étude de la SCP SIMONIN LE MAREC et GUERRIER, Huissiers de Justice associés, à Paris, la société organisatrice a décidé de modifier les modalités de jeu initialement prévues et plus particulièrement la période de l'opération.

Les articles 1 et 4 sont donc modifiés comme suit :

ARTICLE 1

LA SOCIETE ORGANISATRICE

La société CAPTAIN TORTUE France, inscrite au RCS d'Aix en Provence sous le numéro 501 620 819 dont le siège social est situé BP 429 – 675 rue Pierre-Simon Laplace 13591 Aix en Provence Cedex 3, organise un jeu en sessions hebdomadaires, dans le cadre de ses promotions de vente, du 6 juillet au 31 août 2015, intitulé

« GRAND JEU DE L'ETE »

ARTICLE 4

LOTS OFFERTS

Pour chaque mois seront mis en jeu en session hebdomadaire les lots suivants :

- **Juillet 2015 : une trousse bien-être L'Occitane d'une valeur de 20 euros TTC, soit 8 troussees au total**
- **Août 2015 : une carte mode Captain Tortue d'une valeur de 100 euros TTC, soit 8 cartes au total**

[...]

Les autres dispositions du règlement demeurent inchangées.

Fait le 08 juillet 2015

REGLEMENT CAPTAIN TORTUE FRANCE

OPERATION

« GRAND JEU DE L'ETE »

ARTICLE 1

LA SOCIETE ORGANISATRICE

La société CAPTAIN TORTUE France, inscrite au RCS d'Aix en Provence sous le numéro 501 620 819 dont le siège social est situé BP 429 – 675 rue Pierre-Simon Laplace 13591 Aix en Provence Cedex 3, organise un jeu en sessions hebdomadaires, dans le cadre de ses promotions de vente, du 6 juillet au 31 août 2015, intitulé

« GRAND JEU DE L'ETE »

ARTICLE 2

CHAMP D'APPLICATION

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine et n'exerçant pas une activité de conseillère mode dans le cadre des promotions de vente de CAPTAIN TORTUE à la date de début du jeu à l'exception toutefois de toute personne ayant un lien direct ou indirect avec les salariés de CAPTAIN TORTUE.

ARTICLE 3

MECANISME DU JEU

Dans le cadre d'une campagne de recrutement direct organisée par CAPTAIN TORTUE, toute personne intéressée par l'activité de conseillère mode et souhaitant plus d'information sur cette activité a la possibilité de s'inscrire au tirage au sort hebdomadaire du jeu.

A l'issue de chaque session hebdomadaire, un tirage au sort effectué sous le contrôle de la SCP SIMONIN - LE MAREC – GUERRIER, Huissiers de Justice associés à Paris, désignera parmi l'ensemble des participants ayant satisfait aux conditions de l'opération, 2 gagnantes d'une dotation listée à l'article 4 ci-dessous,

Une seule participation par personne répondant aux conditions indiquées à l'article 2 est autorisée.

En cas de tricherie avérée, toutes les participations frauduleuses ou déloyales seront considérées comme nulles et ne seront pas prises en compte, ce qui entraînera de plein droit et automatiquement l'annulation des lots qui auraient été éventuellement obtenus.

ARTICLE 4

LOTS OFFERTS

Pour chaque mois seront mis en jeu en session hebdomadaire les lots suivants :

- **Juillet 2015 : une trousse bien-être L'Occitane d'une valeur de 20 euros TTC, soit 8 trousse au total**
- **Août 2015 : une carte mode Captain Tortue d'une valeur de 100 euros TTC, soit 8 cartes au total**

Il ne sera attribué qu'un lot par gagnante. Les gains sont nominatifs et ne peuvent être cédés à une tierce personne.

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert qui ne sera ni repris ni échangé. L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer ce lot par un autre d'une valeur équivalente.

La responsabilité de la Société Organisatrice se limite à la seule offre de ces lots et ne saurait en aucun cas être engagée quels que soient les incidents susceptibles de survenir après l'attribution de ceux-ci lors du tirage au sort.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation, voire du négoce, des lots fait par les gagnants.

ARTICLE 5

CONTROLES ET RESERVES

Toute participation qui ne serait pas conforme aux dispositions du présent règlement ne sera pas prise en considération.

La Société organisatrice se réserve notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le concours. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

En cas de litige, un justificatif peut être demandé. Les participants autorisent toute vérification utile concernant leur identité.

La participation au jeu est strictement personnelle.

Les gagnants autorisent par avance et sans contrepartie financière la Société organisatrice à utiliser à des fins promotionnelles ou publicitaires leur nom, adresse et/ou image. Cette faculté ne saurait cependant être une obligation à la charge de la Société organisatrice.

La participation à cette opération implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le règlement complet pourra être obtenu à titre gratuit (remboursement de timbre au tarif lent de la Poste en vigueur) en écrivant à :

CAPTAIN TORTUE France
DUOS DE L'ETE
675 rue Pierre-Simon Laplace - CS70429
13591 Aix en Provence Cedex 3.

Toute contestation à ce jeu et/ou réclamation ne sera prise en considération que dans un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu. Elles doivent être envoyées à l'adresse suivante :

CAPTAIN TORTUE France
DUOS DE L'ETE
675 rue Pierre-Simon Laplace - CS70429
13591 Aix en Provence Cedex 3

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation souveraine des organisateurs et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents du lieu de domiciliation de la société CAPTAIN TORTUE. France

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/78 (article 17), les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant, en écrivant à :

CAPTAIN TORTUE France
DUOS DE L'ETE
675 rue Pierre-Simon Laplace - CS70429
13591 Aix en Provence Cedex 3

ARTICLE 6

Le présent règlement est déposé en l'étude de :

**SCP SIMONIN - LE MAREC et GUERRIER
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
54 rue Taitbout
75009 PARIS**

à laquelle est confié le contrôle du bon déroulement de sa mise en œuvre.